

# PLU

Révision N°1



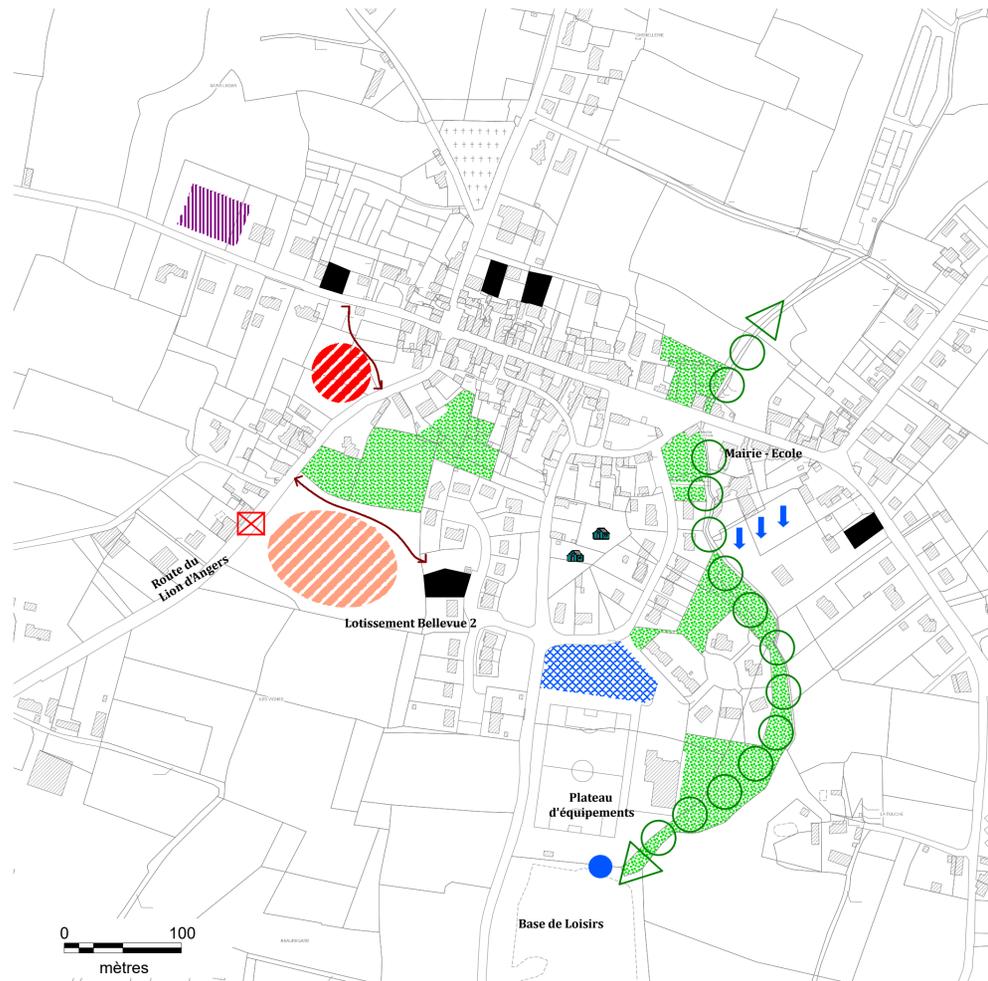
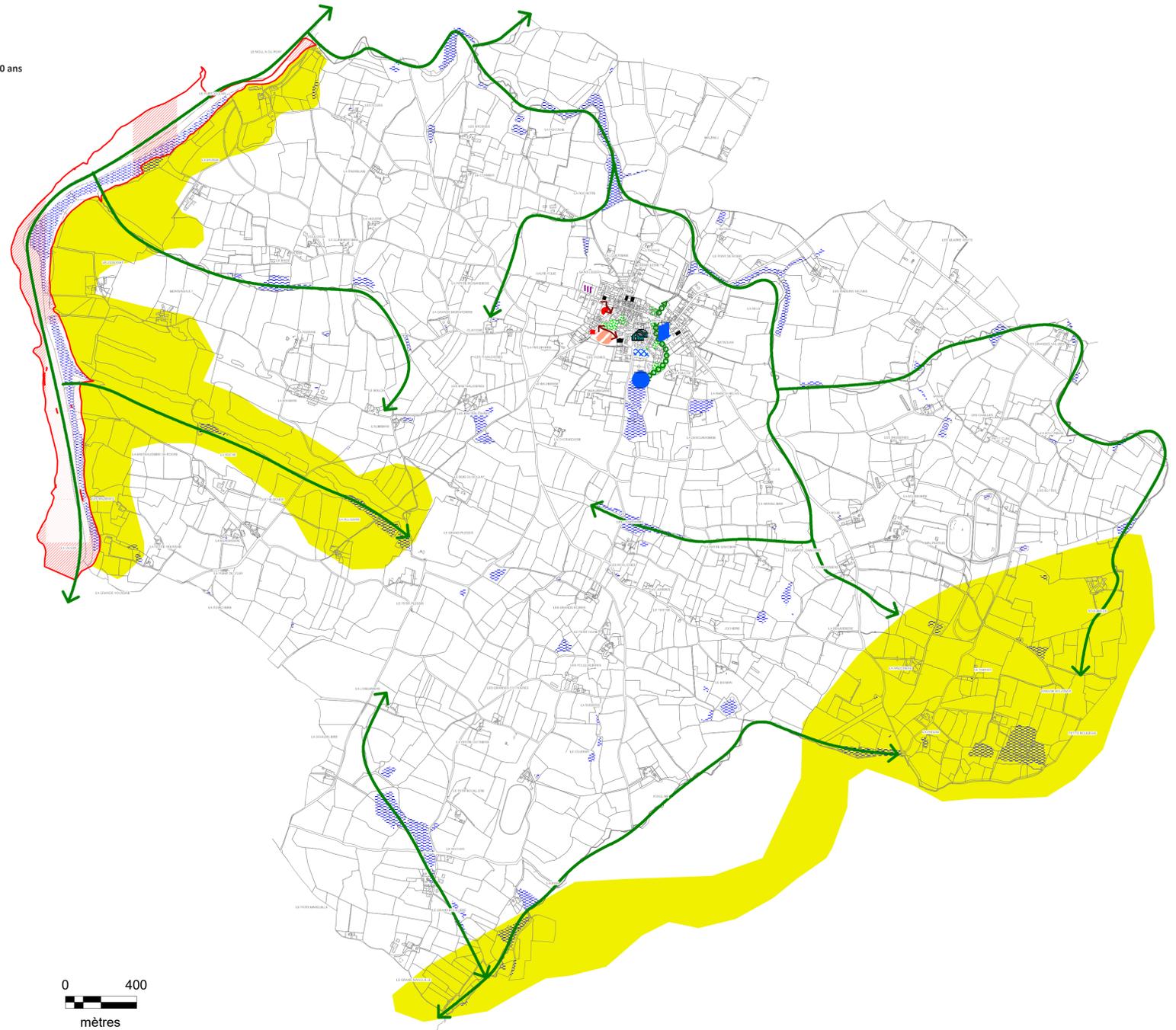
## P 3 : PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Révision du PLU 1-0  
 Prescrite par délibération du Conseil Municipal le 25/09/2014  
 Arrêtée par délibération du Conseil Municipal le 23/06/2020  
 Enquête publique du 05/01/2021 au 06/02/2021 inclus  
 Approuvée par délibération du Conseil communautaire le 15/12/2022

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date 15/12/2022  
 Le Président :



Parc d'activités des Estuaires - 1 allée du Rochetour - 44590 DERVAL  
 Tel. 02 40 55 48 57 - urbaloouestconseil@orange.fr



**Légende :**

**L'accueil progressif de 20 à 30 nouveaux logements :**

- 1 - Le comblement des dents creuses et enclaves naturelles laissées libres dans l'agglomération
  - A court et moyen termes : la commercialisation des terrains ponctuels constructibles
  - A court et moyen termes : la création d'un nouveau quartier sur une enclave naturelle
- 2 - Le développement contenu de l'agglomération
  - A moyen et long termes : le développement de la deuxième tranche du lotissement
- 3 - Le développement d'une offre locative ciblée
  - La création de quelques logements dédiés aux séniors

**Améliorer / Sécuriser les déplacements**

- Aménager et sécuriser certaines entrées d'agglomération et permettre la desserte de la tranche 2 du lotissement
- Créer de nouvelles liaisons douces

**Maintenir la dynamique économique existante / Permettre son confortement**

- Maintenir le petit site économique dans sa configuration actuelle

**Garantir un niveau d'équipements suffisant**

- Maintenir une petite enclave naturelle pour le confortement éventuel du plateau d'équipements et de la base de loisirs le prolongeant
- Permettre le développement des équipements scolaires et éducatifs ou complémentaires
- Mettre en place un bâtiment polyvalent (poste de secours, buvette...)

**Protéger l' "Environnement", le cadre de vie, préserver et reconstruire le réseau écologique**

- Protéger les corridors verts et coulées vertes dans l'agglomération
- Préserver les zones humides
- Protéger les parcs et espaces verts intéressants de l'agglomération
- Préserver et conforter les vallées corridors écologiques
- Prendre en compte et valoriser les assises des réservoirs et corridors écologiques

**Se prémunir des risques**

- Protéger les sites soumis aux risques d'inondation mais également préserver ces sites en raison de leur valeur écologique/ environnementale et paysagère